

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** **pH-Regenerierungslösung**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- **Catégorie du produit:** PC21 Substances chimiques de laboratoire
- **Catégorie du procédé:** PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Analyse d'eau

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Xylem Analytics Germany GmbH
Sensortechnik Meinsberg
Meinsberg, Kurt-Schwabe-Straße 6
D-04736 Waldheim
Germany
Tel. +49 34327 623-0

· **Service chargé des renseignements:** Email: info@meinsberg.de

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.

Acute Tox. 2 H310 Mortel par contact cutané.

Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger:** GHS05, GHS06

· **Mention d'avertissement:** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide fluorhydrique
chlorure d'hydrogène

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

Nom du produit: pH-Regenerierungslösung

(suite de la page 1)

· Mentions de danger:

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.
 H310 Mortel par contact cutané.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence:

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélange
· Description: Solution aqueuse

· Composants dangereux:

CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7 Numéro index: 017-002-00-2	chlorure d'hydrogène ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335	5 – < 10%
CAS: 7664-39-3 EINECS: 231-634-8 Numéro index: 009-003-00-1	acide fluorhydrique ⚠ Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1A, H314	5 – < 7%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours
· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
 Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

· Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau.
 Enlever les vêtements contaminés.
 Le cas échéant, frotter les endroits entrés au contact de la substance avec une solution de gluconate de calcium ou un gel au gluconate de calcium.
 Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
 Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après ingestion:

Faire boire de l'eau aussitôt (2 verres à eau au maximum).
 Ne pas provoquer de vomissements (danger de perforation).
 Pas de tentatives de neutralisation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

Nom du produit: pH-Regenerierungslösung

(suite de la page 2)

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction appropriés:** Le produit est incombustible. Choisir l'agent d'extinction en fonction de l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Gaz hydrochlorique (HCl)
Fluorure d'hydrogène (HF)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de protection personnelle (voir chapitre 8).
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Laver les résidus à l'eau.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
Porter un équipement de protection personnelle (voir chapitre 8).
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

Nom du produit: pH-Regenerierungslösung

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7647-01-0 chlorure d'hydrogène	
VLEP	Valeur momentanée: 7,6 mg/m ³ , 5 ppm
7664-39-3 acide fluorhydrique	
VLEP	Valeur momentanée: 2,5 mg/m ³ , 3 ppm
	Valeur à long terme: 1,5 mg/m ³ , 1,8 ppm

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

Nécessaire seulement en cas de formation de brouillard ou d'aérosols ou en cas d'aération insuffisante.

· **Type de Filtre recommandé:** Filtre combiné E/P3

· **Protection des mains:** Gants de protection

· **Matériau des gants**

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,65$ mm

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Piquante
· valeur du pH à 25 °C:	ca. 0
· Changement d'état	
· Point de fusion/point de congélation:	ca. 0 °C
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca. 100 °C
· Point d'éclair	Non applicable.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité:	Non déterminée.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

Nom du produit: pH-Regenerierungslösung

(suite de la page 4)

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

- l'eau:

Entièrement miscible

- **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Possibilité de réactions violentes avec:
Métaux, métaux alcalins, bases fortes, composés du silicium, permanganate de potassium.
- **10.4 Conditions à éviter** Ne pas chauffer fortement.
- **10.5 Matières incompatibles:** Verre, métaux, céramique au quartz/silicate.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Gaz hydrochlorique (HCl)
Fluorure d'hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë**
Toxique par ingestion ou par inhalation.
Mortel par contact cutané.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7647-01-0 chlorure d'hydrogène

Oral	LD50	900 mg/kg (lapin)
------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Lésions oculaires graves. Danger de perte de la vue!
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**
Effets systémiques: Collapsus, convulsions, troubles cardio-vasculaires.
En cas de résorption effet léthal.
En cas d'ingestion, forte brûlure de la cavité buccale et de la gorge ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

Nom du produit: pH-Regenerierungslösung

(suite de la page 5)

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et dégradabilité

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation:**

Doit être éliminé dans le respect des réglementations locales. Il est recommandé de contacter le service administratif compétent ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

- **ADR/RID, IMDG, IATA**

UN2922

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- **ADR/RID**

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (acide fluorhydrique, chlorure d'hydrogène)

- **IMDG, IATA**

CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (hydrofluoric acid, hydrogen chloride)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- **ADR/RID**



- **Classe**

8 Matières corrosives.

- **Étiquette**

8+6.1

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

Nom du produit: pH-Regenerierungslösung

(suite de la page 6)

<ul style="list-style-type: none"> · IMDG 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	<p>8 Matières corrosives. 8/6.1</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	<p>8 Matières corrosives. 8 (6.1)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR/RID, IMDG, IATA 	<p>II</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 	<p>Non applicable. Attention: Matières corrosives.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category · Stowage Code 	<p>86 F-A,S-B Acids B SW2 Clear of living quarters.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · ADR/RID 	
<ul style="list-style-type: none"> · Quantités exceptées (EQ): · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) 	<p>E2 1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	<p>2 E</p>
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	<p>UN 2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (ACIDE FLUORHYDRIQUE, CHLORURE D'HYDROGÈNE), 8 (6.1), II</p>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

Nom du produit: pH-Regenerierungslösung

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 16: Autres informations

· Phrases importantes

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3